



AVENANT N° 2 Au marché n° 2019-018 - LOT 4

A - Identification du pouvoir adjudicateur

Groupement d'Intérêt Public - APPROLYS CENTR'ACHATS
9 RUE SAINT PIERRE LENTIN CS 94117
45041 ORLEANS CEDEX 1

Téléphone : 02 38 7028 02
Courriel : contact@approlyscentrachats.fr

B - Identification du titulaire du marché

GROUPEMENT CYRANO VDL 31 - DELTA OUEST - LIBRAIRIE CATINAUD
31 avenue du Champ de Mars
45100 ORLÉANS

Tél : 02.38.77.97.96 - E-mail : contact@cyranovdl.com

Siret : 804 584 829 000 19

C - Objet du marché

Fournitures administratives, papiers, fournitures scolaires et de loisirs créatifs

Lot 4 : Fournitures de matériels pédagogiques et de loisirs créatifs

Référence du marché : 2019-018

Date de la notification : 12/12/2019

Montant initial du marché : Sans montant minimum ni maximum

D - Objet de l'avenant n° 1

Modifications introduites par le présent avenant :

Vu le Code de la commande publique, notamment ses articles R 2194-5 et R 3135-5,
Vu l'avis du Conseil d'Etat du 15 septembre 2022 n° 405540,
Vu la circulaire de la Première Ministre du 29 septembre 2022 n° 6374/SG,

En application de l'avis du Conseil d'Etat du 15 septembre 2022 n° 405540, les articles R 2194-5 (marchés publics) et R 3135-5 (concessions) du Code de la commande publique autorisent le pouvoir adjudicateur à opérer une modification portant sur le prix, les tarifs, les conditions d'évolution des prix ou les autres clauses financières lorsqu'elle est rendue nécessaire par des circonstances imprévisibles, dans le but de compenser les surcoûts supportés par le titulaire du contrat. Cette modification doit être limitée à ce qui est nécessaire pour faire face à ces circonstances.

Approllys

Centr'Achats

Générateur de performances responsables

Le présent avenant a pour objet de prendre en compte la flambée des coûts des matières premières et/ou de la main d'œuvre. Il vise également à prendre en considération les difficultés liées à la pénurie d'approvisionnement que supporte l'entreprise titulaire en raison des bouleversements économiques que subissent les acteurs. Les modifications engagées pour pallier aux difficultés mentionnées précédemment doivent être justifiées par des circonstances imprévisibles dont les conséquences onéreuses excèdent ce qui pouvait être raisonnablement prévu.

Le pouvoir adjudicateur s'est assuré de la véracité de l'existence des circonstances imprévisibles et du fait que le présent avenant couvre uniquement les conséquences financières qui excèdent l'aléa normal supporté par le titulaire du marché sur la base des justificatifs fournis.

A ce titre et en application des textes susvisés, un bordereau des prix unitaires provisoires est applicable au présent contrat à compter de la notification de l'avenant jusqu'au 1^{er} Octobre 2023. Ce bordereau est joint à l'avenant ainsi que les tarifs 2023.

Les parties conviennent de se rencontrer à cette échéance, si elles le jugent utiles, pour déterminer le montant définitif de la compensation des surcoûts anormaux réellement constatés à l'issue de l'exécution du contrat.

E - Signature du titulaire du marché

A
Le

Signature du titulaire

Signature numérique de LISA

BIDGRAIN

Date : 2023.01.23 09:18:06

+01'00'

LISA BIDGRAIN

Le Maire
Jean-Luc DUPONT
et par subdélégation
Eric Mavouf
Maire de Bourges

F - Signature du pouvoir adjudicateur

A Bourges,

Signature,
Pour le Directeur et par délégation,

Signé électroniquement par : NATHALIE PARRY

Date: 25/01/2023

Qualité: Chef du Service Commande Publique